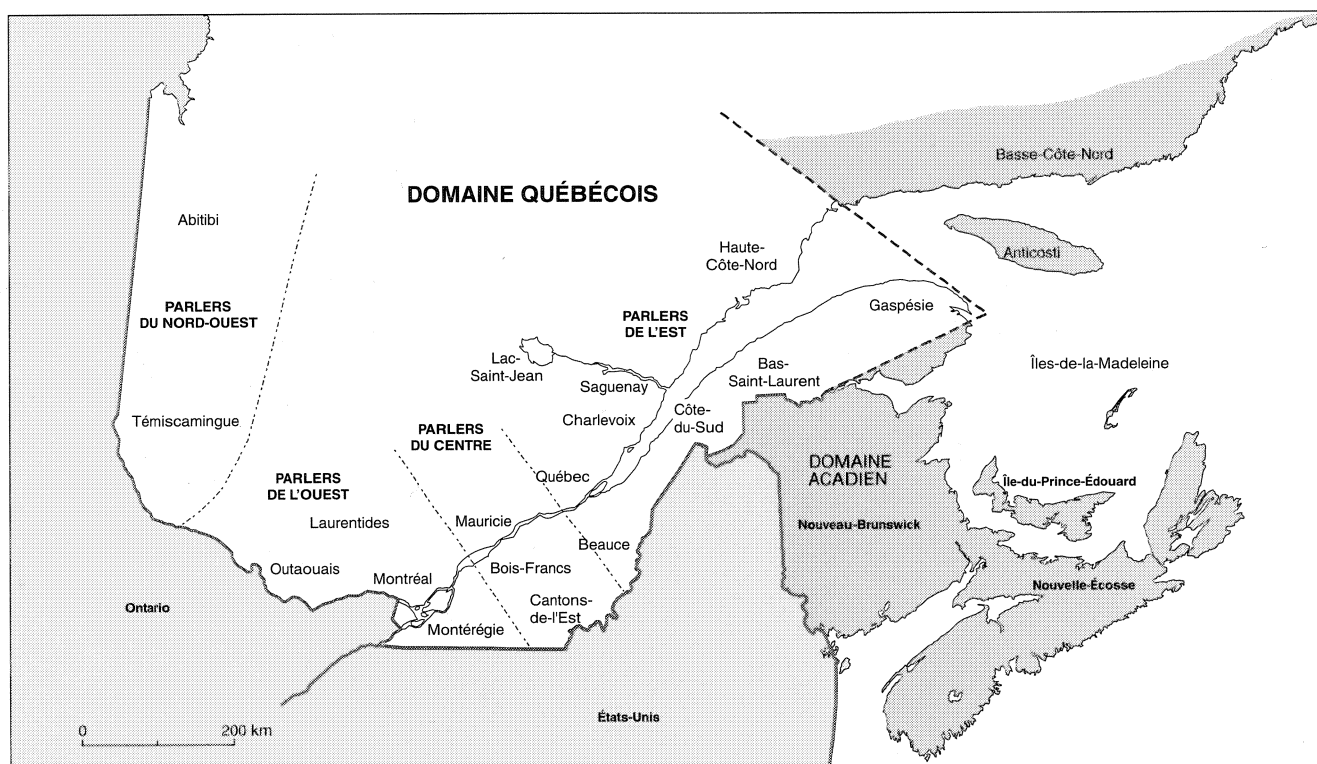


DIALANGUE

BULLETIN DE LINGUISTIQUE
volume 10, avril 1999

Unité d'enseignement
en linguistique et en langues modernes
Université du Québec à Chicoutimi

ÉTUDES DE GÉOLINGUISTIQUE QUÉBÉCOISE



© Thomas Lavoie et Michelle Côté, Université du Québec à Chicoutimi

- ARTICLES • COMPTE RENDU • ACTUALITÉS LINGUISTIQUES
- MÉMOIRES ET TRAVAUX DE PREMIER ET DEUXIÈME CYCLES

ANALYSE DES ÉLÉMENTS NULS *PRO* ET *pro* EN SYNTAXE GÉNÉRATIVE



Marcelle Olivier
Université du Québec à Chicoutimi

1. INTRODUCTION

S'inscrivant dans le courant de la Grammaire Universelle à l'instar des modèles générativistes précédents, la *Théorie du Gouvernement et du Liage* (GB) élaborée par Chomsky (1981) repose sur le principe «d'apprenabilité» du système linguistique. On cherche à y décrire une grammaire dite «apprenable» par l'enfant dans un temps prescrit, et ce, malgré la dégénérescence des données linguistiques auxquelles il est soumis lors de son apprentissage. En somme, la Théorie du Gouvernement et du Liage se propose de décrire d'une façon structurale qui soit la plus simple possible l'intériorisation des règles de la grammaire de la langue.

Au fondement de cette théorie, la règle *Déplacer-Alpha* expliquant le déplacement des éléments syntaxiques, lesquels déplacements sont régis par un ensemble de modules et de principes indépendants et interagissants afin d'assurer la proximité structurale des éléments déplacés. De plus, différents paramètres syntaxiques permettent de rendre compte des langues naturelles possibles, où le choix d'une langue particulière par l'enfant est fonction de l'environnement linguistique auquel il est exposé.

C'est dans ce contexte, repris par le courant «minimaliste» actuel, que seront analysées les catégories syntaxiques vides désignées par les symboles *PRO* et *pro* qui évoquent le terme «pronom». Ces éléments représentent un syntagme nominal (NP) non réalisé, i.e un NP syntaxiquement actif d'où syntaxiquement représenté, mais sans manifestation phonétique.

2. LES SUJETS NULS

2.1 *L'élément PRO et le contrôle*

Pour rendre compte des propriétés des phrases, la théorie GB émet l'hypothèse qu'une proposition infinitive possède un sujet nul, désigné par le symbole «grand» *PRO*. En vertu du *Principe de projection étendue* (EPP) selon lequel toute projection de IP (syntagme flexionnel) doit avoir un

sujet, donc que les positions sujets ([Spec,IP]) doivent être projetées dans la syntaxe, et du *critère thématique* qui requiert que les arguments d'un prédicat doivent aussi être syntaxiquement projetés pour que ce dernier soit réalisé, *i.e.* pour que chaque argument sélectionné par le prédicat soit assigné du rôle thématique qui lui est approprié et de ce seul rôle par rapport auquel il remplit une fonction grammaticale, les propositions infinitives comme les propositions à temps fini doivent avoir un sujet.

Aussi, en appliquant l'EPP aux propositions infinitives en (1), on obtient des représentations sans sujets réalisés ou phonétiquement nuls, lesquels sont représentés syntaxiquement par PRO. L'élément PRO assume ainsi le rôle thématique externe du verbe à l'infinitif en structure sous-jacente.

- (1) (a) [_{cp} [_{ip} PRO_{i/j} Partir à la campagne]] ennuie Pierre_i.
 (b) Pierre_i veut [_{cp} [_{ip} PRO_i partir à la campagne]].
 (c) Pierre_i quitta la ville [_{pp} pour [_{cp} [_{ip} PRO_i partir à la campagne]].

L'élément PRO, sujet non réalisé des propositions infinitives, peut apparaître dans trois contextes distincts: soit dans une proposition sujet d'une phrase complexe (*cf.* 1a), soit dans une proposition complément d'un verbe principal (*cf.* 1b), soit dans une proposition complément d'une préposition (P), *i.e.* une proposition employée comme adjonction (*cf.* 1c).

Le module de la grammaire qui détermine la distribution et l'interprétation de l'élément PRO est appelé la *théorie du contrôle*. Le terme contrôle est utilisé pour désigner la relation référentielle de dépendance, dans les limites de la phrase, entre un *élément contrôlé* (PRO) et un *élément contrôleur* (NP), lequel transmet à PRO ses traits sémantiques et grammaticaux. Autrement dit, le contrôle renvoie à la relation anaphorique qui lie¹ le sujet nul d'une proposition infinitive à un antécédent nominal présent dans la phrase, pour son interprétation.

En fonction du contexte, on distingue deux types de contrôle: le contrôle *obligatoire* associé aux propriétés idiosyncratiques du prédicat et le contrôle *optionnel* associé à une propriété configurationnelle de la syntaxe de la phrase. Dans les propositions infinitives sujets, le contrôle est optionnel; dans les complétives, il peut être optionnel ou obligatoire.

Si l'élément contrôleur c-commande l'élément contrôlé, le contrôle est obligatoire et PRO est sujet à une interprétation référentielle représentée par coïndexation comme en (1b). Dépendant obligatoirement d'un autre élément nominal de la phrase pour son interprétation, tel le réfléchi *se*, PRO se comporte alors comme une anaphore. De même, dans les structures adjonctives, PRO est sujet au contrôle obligatoire bien que ce contrôle ne soit pas lié aux propriétés lexicales du verbe principal (Huang, 1989). Par exemple, en (1c), PRO ne pourrait être remplacé par un autre NP que *Pierre* sans nuire à la grammaticalité de la phrase. En tant que complément circonstanciel, la proposition infinitive contenant le NP *Pierre* ne constitue pas un argument obligatoire du verbe: elle est facultative.

Dans les situations où deux éléments nominaux de la phrase peuvent servir d'antécédents à l'élément PRO, ce dernier est alors contrôlé obligatoirement soit par le sujet principal (*cf.* 2a) ou

1. Le concept de *liage* est dérivé de la notion de *commande de constituant* (c-commande):

A lie B si et seulement si

(i) A c-commande B (si chaque projection maximale qui domine A domine aussi B);

(ii) A et B sont coïndicés (si A et B portent le même indice référentiel en structure dérivée). (Haegeman, 1994: 240)

l'objet direct/indirect principal (cf. 2b et c), ou encore par l'un ou l'autre de ces arguments (cf. 2d) ou les deux (cf. 2e), selon les propriétés lexicales du prédicat et le contexte. Ces constructions portent le nom de *verbes à sujet ou objet contrôle*.

- (2) (a) Pierre_i a promis à Marie_j [_{cp} de [_{ip} PRO_i être présent]].
 (b) Pierre_i a persuadé Marie_j [_{cp} de [_{ip} PRO_j être présente]].
 (c) Pierre_i a permis à Marie_j [_{cp} de [_{ip} PRO_j être présente]].
 (d) Pierre_i a proposé à Marie_j [_{cp} de [_{ip} PRO_{ij} partir]].
 (e) Pierre_i a proposé à Marie_j [_{cp} de [_{ip} PRO_{i+j} partir]].

Bref, dans les structures à sujet/objet contrôle, le sujet nul de l'infinitive est lié anaphoriquement à l'un ou l'autre ou aux deux arguments de la proposition principale. Alors que dans les exemples en (1), la position complémenteur (COMP) dans CP, lequel représente la projection maximale du COMP, est présente bien que non remplie, en (2), l'élément *de* agit comme complémenteur au même titre que l'élément de subordination *que*.

D'autre part, si aucun élément nominal n'est présent dans la phrase pour lier PRO ou si cet élément n'est lié à aucun élément nominal de la phrase, le contrôle est dit optionnel. PRO est alors sujet à une interprétation indéfinie-générique qualifiée d'*arbitraire* (arb) et réfère librement, comme le pronom *on*. C'est le cas dans les structures où l'infinitive est en position sujet (cf. 3a) ou objet dans une construction impersonnelle (cf. 3b).

- (3) (a) [_{cp} [_{ip} PRO_{arb} Faire de l'exercice]] garde en forme.
 (b) Il est recommandé [_{cp} de [_{ip} PRO_{arb} faire de l'exercice]].

Cependant, dans certaines de ces structures, PRO peut être l'objet d'une interprétation définie-spécifique, en ce sens que PRO peut être facultativement anaphorique parce que associé à un élément nominal de la phrase ou à un argument implicite. Si PRO est associé à un élément nominal de la phrase (cf. 1 répété en 4), son interprétation n'est pas arbitraire, mais comme PRO n'est pas commandé par son antécédent, il se comporte librement comme un pronom. En conséquence, la notion de commande n'est pas essentielle au contrôle optionnel de PRO, tel que relevé par Manzini (1983), bien que dans ces contextes, l'élément contrôleur occupe une position A, comme dans les contextes où le contrôle est obligatoire. À noter qu'une position A désigne une position argumentale, *i.e.* une position sujet ou objet direct/indirect, s'opposant à une position A' ou non argumentale telle que celle occupée par un NP topicalisé.

- (4) [_{cp} [_{ip} PRO_{ij} Partir à la campagne]] ennuie Pierre_i.

De même, si PRO est dépendant d'un argument implicite, son interprétation n'est pas arbitraire puisqu'il réfère à un élément nominal du contexte discursif. Cependant, comme il coréfère librement, PRO se comporte comme un pronom.

- (5) (a) [_{cp} [_{ip} PRO_i Abandonner le projet maintenant]] serait une erreur.
 (b) Le projet a été abandonné [_{pp} pour [_{cp} [_{ip} PRO_i sauver de l'argent]]].

Étant donné le double comportement, contrôlé-non contrôlé ou lié-libre, de l'élément PRO, ce dernier est défini sous forme de traits par les composantes [+Anaphore,+Pronominal]. En conséquence, la grammaire prédit que les occurrences de PRO sont restreintes à des positions non gouvernées² afin que PRO puisse se comporter librement dans certains contextes, ce qui implique que ni l'élément flexionnel ni le complémentateur ne peuvent gouverner PRO. En effet, la tête flexionnelle (I) qui porte les marques de temps et d'accord (AGR) est absente ou vide dans les infinitives ([-Temps,-AGR]), ce qui empêche le gouvernement de PRO par la tête I. De même, le complémentateur est soit vide comme en (1) soit dépourvu de contenu sémantique comme en (2) où l'élément *de* n'est pas prépositionnel mais sert uniquement de marqueur de subordination, ce qui empêche COMP de gouverner. Enfin, la projection maximale CP constitue une barrière au gouvernement dans CP. Cette contrainte générale est rendue par le *théorème PRO* (Haegeman, 1994: 273):

(6) **Théorème PRO**

PRO ne doit pas être gouverné.

En d'autres mots, PRO est autorisé s'il est non gouverné. Ne recevant aucun CAS étant donné que l'attribution des CAS abstraits se fait sous gouvernement et qu'elle est réservée aux NPs nominaux phonétiquement réalisés, il s'ensuit que PRO est en distribution complémentaire avec les NPs réalisés: là où PRO apparaît, les NPs réalisés sont exclus et inversement. Incidemment, PRO ne peut apparaître en position sujet ou objet d'une proposition tensée.

Vu sa spécification [+Anaphore,+Pronominal], PRO est sujet au *Principe A* de la *théorie du liage* s'il porte le trait [+Anaphore] et au *Principe B* s'il porte le trait [+Pronominal]. Rappelons que la théorie du liage introduit les principes grammaticaux qui régissent la distribution et l'interprétation des expressions nominales anaphoriques réfléchies/réciproques et pronominales, ainsi que des expressions référentielles (expressions R), *i.e.* tout NP non réfléchi/réciproque ou pronominal. Ces principes grammaticaux agissent comme des contraintes grammaticales dans la distribution et l'interprétation des NPs réalisés en position A associés à un antécédent également réalisé en position A (Haegeman, 1994: 240)³:

(7) **Théorie du liage**

Principe A

Une anaphore doit être liée dans sa catégorie gouvernante.

Le terme anaphore comprend les pronoms réfléchis et réciproques.

Principe B

Un pronom doit être libre dans sa catégorie gouvernante.

2. Le *gouvernement* exprime les relations structurales entre une tête et ses constituants :

A gouverne B si et seulement si

(i) A est un gouverneur ;

(ii) A c-commande B ;

(iii) aucune barrière n'intervient entre A et B ;

où les gouverneurs sont les têtes lexicales V, P, N, A, I et les projections maximales des barrières empêchant le gouvernement des sous-constituants de B par A. (Haegeman, 1994: 160)

3. La *théorie du liage*, fondée sur la notion de liage, introduit en fait le concept du *liage argumental* (A-liage):

A A-lie B si et seulement si

(i) A occupe une position A (*i.e.* une position argumentale sujet ou objet direct/indirect) ;

(ii) A c-commande B (si chaque projection maximale qui domine A domine aussi B) ;

(iii) A et B sont coïncidés (si A et B portent le même indice référentiel en structure dérivée).

Principe C

Une expression référentielle doit être libre partout.

Par catégorie gouvernante, il faut comprendre le domaine local (NP ou IP) où une anaphore doit trouver son antécédent et où un pronom est soumis à la disjonction référentielle, *i.e.* disjoint localement de tout antécédent qui le c-commande⁴.

Considérant les énoncés suivants:

- (8) (a) Marie_i se_i connaît.
- (b) Marie_i la_j connaît.
- (c) Marie_i a dit qu'elle_i viendrait demain.
- (d) Marie_i a dit qu'elle_j viendrait demain.
- (e) Marie_i connaît Marie_j.

En (8a), le réflexif *se* est lié au sujet *Marie* par le Principe A selon lequel une anaphore est référentiellement dépendante du NP sujet. En (8b), le pronom *la* ne peut être lié au sujet *Marie* selon le Principe B qui énonce qu'un pronom ne peut être lié à un NP en position A appartenant au même domaine local: *la* réfère donc librement (**Marie_i la_i connaît.*). Cependant, en (8c), toujours en vertu du Principe B, le pronom *elle* peut être interprété comme coréférentiel avec le sujet *Marie* parce que le pronom possède sa propre catégorie gouvernante: le pronom et son antécédent coréferent librement.

D'autre part, si le pronom *elle* trouve son antécédent dans le contexte linguistique ou discursif, les expressions nominales *Marie* et *elle* ne sont pas coréférentielles et réfèrent librement (*cf.* 8d). Enfin, en (8e), les deux expressions nominales *Marie*, dotées de référence inhérente, ne peuvent référer qu'à deux entités distinctes (*Marie_i ≠ Marie_j*). Leur interprétation tombe sous le Principe C: une expression R ne peut être liée par un antécédent en position A.

En conséquence, alors que l'anaphore est liée ou c-commandée obligatoirement dans son domaine local, le pronominal doit être libre, *i.e.* ne jamais être lié au sein de son domaine local et une expression référentielle doit être libre partout. La c-commande permet en somme de délimiter l'anaphore syntaxique liée dans les limites de la phrase de l'anaphore discursive liée dans une autre phrase.

Cependant, même si les Principes A et B agissent comme des contraintes grammaticales en termes de liage dans l'interprétation de l'élément PRO, il n'en demeure pas moins que PRO se distingue des anaphoriques du fait qu'il représente une catégorie vide, à savoir un NP non réalisé, et qu'il ne possède pas de catégorie gouvernante puisqu'il est non gouverné. En ce sens, PRO échappe aux Principes A et B, ce qui explique que PRO ressortit d'un autre module de la grammaire, à savoir la théorie du contrôle.

Finalement, n'étant pas d'origine transformationnelle, l'élément PRO sujet des propositions infinitives est présent en structure sous-jacente et en structure dérivée.

4. Catégorie gouvernante

La catégorie gouvernante de A est le domaine minimal incluant A, son gouverneur et un sujet/SUJET accessible:

Où sujet = NP en position [Spec,IP]

SUJET = AGR fini

A est un accessible sujet/SUJET pour B si la coïndexation de A et B ne viole aucun principe grammatical.

(Haegeman, 1994: 240)

2.2 Le paramètre *pro-drop*

Alors que la catégorie vide «grand» PRO représente le sujet nul des propositions non finies, la catégorie vide «petit» *pro* représente le sujet nul des propositions finies dans certaines langues dont l'italien et l'espagnol. Les langues permettant l'occurrence de sujets pronominaux non réalisés sont qualifiées de langues *pro-drop*, signifiant «chute de pronom».

Considérons les énoncés suivants en italien :

- (9) (a) Liza ha telefonato.
«Liza a téléphoné».
- (b) pro_i Ha telefonato.
(il/elle)_i a téléphoné
- (c) Liza_i ha detto [_{CP} che [_{IP} pro_{ij} ha telefonato]].
Liza a dit que (il/elle) a téléphoné

En (9a), *telefonare* assigne son rôle thématique externe au NP *Liza*. En vertu de l'EPP, on assume qu'il y a également une position NP sujet en (9b et c). En (9b), la position sujet, gouvernée par AGR comme tout sujet d'une proposition finie, n'est pas réalisée phonétiquement. On postule que cette position NP est occupée par un élément vide représenté syntaxiquement par *pro*, lequel réalise le rôle thématique externe du verbe. En relation avec un verbe fléchi à la troisième personne du singulier, cet élément vide a une référence définie, en ce sens que, outre le genre, son interprétation est comme celle d'un pronom réalisé, comme le montre la traduction en français. Comme un pronom, *pro* réfère à une entité dans le contexte discursif ou peut être coïncidé avec un élément du contexte linguistique. Par exemple, en (9c), une interprétation possible serait que *pro*, sujet non réalisé de *ha telefonato*, soit identique au sujet réalisé de *ha detto*.

En somme, l'élément *pro* en position sujet possède les propriétés d'un anaphorique pronominal : il est soit libre comme en (9b), soit lié non localement, *i.e.* non c-commandé dans la catégorie minimale qui le contient, comme en (9c). Comme il se comporte comme un pronom puisqu'il réfère ou coréfère librement, *pro*, sujet vide des propositions finies, est soumis au Principe B de la théorie du liage et porte les traits [-Anaphore,+Pronominal].

L'élément *pro* sujet n'est pas une propriété universelle des langues⁵ : alors que le sujet non réalisé est autorisé en italien (*cf.* 9) de même qu'en espagnol (*cf.* 10), en anglais (*cf.* 11) et en français (*cf.* 12) le sujet doit être manifesté. Cette variation à travers les langues est qualifiée de *paramètre pro-drop*.

- (10) (a) pro_i Vimos_i a Juan.
- (b) pro_i Baila_i bien.
- (11) (a) * pro (we) See Juan.
- (b) * pro (he/she) Dances well.
- (12) (a) * pro (nous) Voyons Jean.
- (b) * pro (il/elle) Danse bien.

5. Ce point de vue à travers les langues est discuté à l'intérieur des différents articles contenus dans Jeaggli et Safir (1989).

Contrairement à PRO qui n'est pas gouverné, pro est gouverné par la flexion à temps fini comme tout sujet réalisé. Aussi, une hypothèse pour rendre compte du phénomène pro-drop dans les langues ci-haut mentionnées est que la flexion riche des verbes en italien et en espagnol, lesquels possèdent six formes verbales différentes au temps présent, permet d'identifier une catégorie vide en position sujet, alors que la flexion verbale en anglais et en français est trop pauvre pour permettre d'identifier les traits grammaticaux de personne et de nombre du sujet à partir de la seule forme verbale. En d'autres termes, l'occurrence du pronom sujet nul est autorisée lorsque les traits grammaticaux du sujet peuvent être recouverts par la flexion, particulièrement par AGR, dans les langues possédant des désinences personnelles. L'identification des traits du sujet via AGR est représentée par coindexation (cf. 10).

Dépendant de la flexion à temps fini, pro peut être à la première, deuxième ou troisième personne du singulier ou du pluriel. En relation à une désinence de troisième personne du pluriel, pro prendra soit une interprétation spécifique-définie comme les pronoms *ils/elles* en français (cf. 13b et c), soit une interprétation arbitraire, *i.e.* une interprétation générique-indéfinie comme le pronom *on* en français (cf. 13a), selon le verbe dans les phrases actives (Rizzi, 1986a).

- (13) (a) pro dicono che le donne sono diventate indipendenti.
 «Ils/elles disent que les femmes sont devenues indépendantes».
 «On dit que les femmes sont devenues indépendantes».
- (b) pro sono andati a Roma.
 «Ils/Elles sont allé(e)s à Rome» diffère de:
 «On est allé à Rome».
- (c) pro vuole scrivere un romanzo.
 «Il/Elle veut écrire un roman» diffère de:
 «On veut écrire un roman».

Selon Rizzi (1986a), pro est sujet à deux conditions: (i) pro est autorisé sous gouvernement par une tête; (ii) le contenu de pro est identifié par la tête qui l'autorise:

- (14) **Paramètre pro-drop**
 pro est gouverné par un X^0_y ;
 X est la tête de niveau 0 qui autorise l'occurrence de pro; ensuite, pro prend la spécification grammaticale des traits de X avec lequel il est coindexé.

En somme, d'autres types de têtes que I peuvent en principe autoriser pro selon les langues pro-drop. Aussi, le fait qu'une langue ne possède aucun X^0 de type y autorisant l'occurrence de pro représente une spécificité à une langue donnée. Bref, le choix de X^0 varie à travers les langues pro-drop.

En anglais et en français, I n'est pas un choix pour X^0 . Incidemment, aucun élément nul ne peut apparaître en position sujet en anglais et en français. Par contre, en italien et en espagnol, I est un choix pour X de niveau zéro⁶.

6. Pour des données concernant (i) l'hébreu moderne où l'occurrence de pro sujet est soumis à diverses restrictions, cf. Borer (1989); (ii) certaines langues germaniques et scandinaves où seuls les sujets nuls explétifs, *i.e.* non référentiels, ont survécu, cf. Huang (1989) et Rizzi (1986a); enfin, (iii) des langues comme le chinois, le japonais et le coréen dont la flexion verbale ne porte aucune marque de personne, alors qu'il s'agit de langues pro-drop, cf. Huang (1984).

En résumé, PRO pronom sujet non réalisé des propositions non finies et pro pronom sujet non réalisé des propositions finies dans les langues à flexion verbale riche partagent le trait [+Pronominal]. Parallèlement à «grand» PRO, «petit» pro, d'origine non transformationnelle, est présent en structure sous-jacente et en structure dérivée.

3. LES OBJETS NULS

Tout comme l'occurrence de pronoms sujets non réalisés dans les propositions à temps fini est autorisée dans certaines langues, l'occurrence de pronoms objets non réalisés en position objet direct du verbe ([NP, V']) est également autorisée dans les propositions tensées, selon les langues.

Considérant les énoncés suivants en italien (15) et en anglais (16):

(15) (a) Questo conduce la gente_i a [PRO_i concludere quanto segue].

«This leads people to conclude what follows».

(b) Questo conduce ___ a [PRO concludere quanto segue].

this leads to conclude what follows

(16) (a) This leads one [PRO to conclude what follows].

(b) *This leads [PRO to conclude what follows].

En (15a), le verbe *condurre* prend trois arguments qui sont réalisés par le NP sujet *questo*, le NP objet direct *la gente* et la proposition infinitive complément *concludere quanto segue*. Il s'agit d'une structure à objet contrôle: le NP objet direct contrôle le sujet PRO de l'infinitive.

En (15b), la position objet direct est vide et la phrase est toujours grammaticale. Par contre, dans le même type de structure mais en anglais, l'objet contrôleur ne peut être omis sans nuire à la grammaticalité de la phrase (cf. 16a/b). En anglais, le verbe *lead* est un verbe à objet contrôle qui requiert que l'objet direct soit réalisé pour contrôler le sujet PRO de l'infinitive, par opposition au verbe à sujet contrôle *promise* dont l'objet, direct en anglais, n'est pas requis comme contrôleur (p. ex. *Peter promised Mary to come / Peter promised to come*).

En l'absence de l'objet direct en (15b), PRO est interprété comme étant contrôlé par l'objet implicite de *condurre*, soit *la gente*, i.e. *les gens* en général ou qui que ce soit qui est concerné (cf. 16a). En italien donc, l'objet contrôleur peut être interprété de façon générique ou arbitraire même si inexprimé, alors qu'en anglais l'objet contrôleur doit être manifesté. En vertu du critère thématique, la grammaire assume que l'objet contrôleur inexprimé en italien est réalisé par une catégorie vide, i.e. par un élément non réalisé, représentée conventionnellement par *e* (cf. 17).

(17) Questo conduce e_i a [PRO_i concludere quanto segue].

L'interprétation d'un objet non réalisé est recouverte par l'accord des traits de genre et de nombre. Considérant les énoncés suivants en italien:

(18) (a) La buona musica riconcilia e_i con se stessi_i.

the good music reconciles with themselves (masc.-plur.)

- «Good music reconciles one with oneself».
- (b) Un dottore serio visita e_i nudi $_i$.
 a good doctor visits nude (masc.-plur.)
 «A good doctor examines his patients nude».

En accord avec le Principe A de la théorie du liage, les réflexifs doivent être liés dans leur catégorie gouvernante. Comme (18a) est grammatical, la grammaire en déduit que cet énoncé contient un élément liant approprié au réflexif *se stessi* [Masculin,Pluriel]. Le NP sujet *La buona musica* ne peut être l'élément liant puisqu'il porte les traits [Féminin,Singulier]. Aussi, comme le montre la traduction anglaise, l'objet non exprimé e_i ne dépend pas du sujet, mais lie plutôt le réflexif.

De même, dans l'énoncé (18b) contenant le prédicat adjectival (AP) *nudi* [Masculin,Pluriel], ce dernier ne peut être mis en relation avec le NP sujet *un dottore* [Masculin,Singulier]. On considère donc que le AP est en relation avec l'objet implicite.

En conséquence, ces exemples montrent que le contenu d'un objet non réalisé en italien semble restreint aux traits [+Masculin,+Pluriel] et que cet objet nul en position [NP,V'] n'est pas que sous-entendu, mais joue un rôle syntaxique (liage et prédication). De plus, cet objet possède une interprétation arbitraire, une interprétation spécifique conduisant à l'agrammaticalité de la phrase:

- (19) *Ieri il medico ha visitato nuda.
 yesterday the doctor has examined naked (fem. -sing.)

La position ([NP,V']) est une position gouvernée par le verbe, donc une position marquée pour le Cas, laquelle reçoit le rôle thématique interne du verbe en structure sous-jacente. Tel l'élément pro sujet, l'objet nul possède les propriétés d'un anaphorique pronominal, soit [-Anaphore,+Pronominal], car cet objet nul n'est lié par aucun élément nominal présent dans la phrase et se comporte librement comme un pronom. Par corrélation avec pro sujet, la grammaire identifie la catégorie vide objet par «petit» pro:

- (20) Questo conduce pro $_i$ a [PRO $_i$ concludere quanto segue].

Cependant, alors que pro sujet peut avoir une interprétation spécifique ou générique, pro objet porte toujours les traits [+Masculin,+Pluriel] et n'a jamais de référence spécifique. Rizzi (1986a) pose que pro objet, comme pro sujet, est soumis à la contrainte d'autorisation de l'élément pro, soit le paramètre pro-drop.

En conséquence, en italien, le verbe est la tête qui autorise l'occurrence de pro objet dans les structures à objet contrôle, alors qu'en anglais, la morphologie verbale ne permet pas l'occurrence d'un élément non réalisé en position objet dans ce type de structure. De plus, le contenu de pro objet est établi en vertu d'une *règle d'interprétation arbitraire* (Rizzi, 1986a):

- (21) **Règle d'interprétation arbitraire**
 Assigner arb au rôle thématique direct.

Comme en italien *arb* est associé aux traits [+Masculin,+Pluriel], la grammaire émet l'hypothèse que les objets non réalisés, lesquels sont assignés *arb*, portent ces traits.

Bref, dans les structures à objet contrôle, le verbe peut autoriser *pro* en position objet en italien; son contenu est recouvert en vertu d'une règle d'interprétation arbitraire. En anglais, la morphologie du verbe n'autorise pas *pro* en position objet dans ce type de structure, sans nuire à la grammaticalité de la phrase.

Pour sa part, le français semble accepter les objets nuls en position [NP,V']. Considérant l'énoncé suivant :

(20) Ceci conduit *pro*_i à [[PRO_i conclure ce qui suit]].

Rizzi (1986b) pose qu'en vertu du principe que chaque verbe doit avoir un sujet (EPP), le verbe *conclure* doit avoir un sujet. Par ailleurs, *conduire* est un verbe à objet contrôle. La position objet doit donc être interprétée comme implicite, car l'objet *pro* contrôle le sujet PRO de l'infinitive. Comme en italien, l'élément *pro* en position [NP,V'] en français prend une interprétation arbitraire, telle que définie ci-haut.

4. CONCLUSION

Les catégories vides PRO et *pro* représentent des éléments syntaxiquement actifs, bien qu'ils soient dépourvus de manifestation phonétique. Les propriétés distributionnelles et interprétatives de ces éléments nuls varient selon leur position et le type de proposition où ils apparaissent. Les éléments *pro* en position sujet et/ou objet dans les propositions tensées sont soumis à la variation paramétrique à travers les langues. Enfin, n'impliquant aucun mouvement, les catégories vides sont présentes en structure sous-jacente et en structure dérivée.

BIBLIOGRAPHIE

- BORER, H. 1989. «Anaphoric AGR», in Jaeggli and Safir (eds), *The Null Subject Parameter*, p. 69-109.
- CHOMSKY, N. 1981. *Lectures in Government and Binding*, Dordrecht, Foris.
- HAEGEMAN, L. 1994. *Introduction to Government and Binding Theory*, 2nd edition, Oxford, Basil Blackwell.
- HUANG, J. 1984. «On the distribution and reference of empty pronouns», *Linguistic Inquiry*, 15, p. 531-74.
- HUANG, J. 1989. «Pro-drop in Chinese: a generalized control theory», in Jaeggli and Safir (eds), *The Null Subject Parameter*, p. 185-214.
- JEAGGLI, O. & K. J. SAFIR (eds). 1989. *The Null Subject Parameter*, Dordrecht, Kluwer.
- MANZINI, R. 1983. «On control and control theory», *Linguistic Inquiry*, 14, p. 421-46.
- RIZZI, L. 1986a. «Null objects in Italian and the theory of *pro*», *Linguistic Inquiry*, 17, p. 501-558.
- RIZZI, L. 1986b. «On the status of subject clitics in Romance», in Jaeggli and Silva-Corvalan (eds), *Studies in Romance Linguistics*, p. 391-419.